

COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 12 avril 2018

Séance du 19 avril 2018
Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception d'Antoine GOFFINET qui donne procuration à Roland MANGIN et Clarisse MOURLAM absents excusés

Conseillers présents :
13

Copie intégrale des délibérations prises

1) Création d'un poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018 pour les fonctions d'ouvrier communal.

2) Suppression du poste d'adjoint technique principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique principal au 1^{er} juin 2018.

3) Création d'un emploi saisonnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel, pour Elsa KUSTER, du 1^{er} au 31 juillet 2018. Ses attributions consisteront à : entretiens des espaces verts et diverses tâches.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347 indice majoré : 325, par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique échelle C1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : *Accroissement saisonnier d'activité* (6 mois pendant une même période de 12 mois.)

4) Communications diverses : chemins, chantiers...

Les adjoints et les membres de la commission des chemins ont constaté une dégradation importante des chemins, à l'issue de gros travaux d'exploitation de bois. En accord avec la municipalité, ces exploitants se sont engagés à les remettre en état.

Afin d'éviter toute polémique à l'avenir, le maire propose de demander aux propriétaires qui ont prévu pour l'hiver prochain des coupes d'une certaine ampleur, nécessitant tout engin de débardage

et passage de grumiers, de venir les déclarer en mairie pour une mise au point du déroulement des travaux.

Les travaux suivants à réaliser au courant de l'année 2018 sont :

- Opération de curage de fossés,
- Réfection partielle du chemin des Névelères et du chemin du Derrilo jusqu'au pont du Giessen,
- Bouchage des nids de poule et autres travaux de réfection y compris l'assainissement pluvial sur la voirie communale.

5) Divers

Certains points ont été abordés :

- Réfection du garde-fou rue des Hauts Jardins,
- Mise en place d'une protection sur le nouveau muret en face de l'auberge Guth.

Sur proposition de l'adjointe, les membres du conseil municipal sont invités à participer à l'opération fleurissement. Le premier rendez-vous est fixé le vendredi 11 mai à partir de 17 h. la présence du plus grand nombre est vivement souhaitée.

L'adjointe fait part de l'organisation de la fête du village qui aura lieu les 28 et 29 juillet prochains. Elle sollicite les conseillers pour participer à cette manifestation en communiquant à la mairie leur disponibilité et en précisant leur activité préférée.

La commune ayant aussi pour vocation de soutenir les animations, le conseil municipal décide de prendre en charge le feu d'artifice de la fête pour un montant de 1500 € HT.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.
Pour copie conforme faite à Steige, le 23 avril 2018

Le Maire
Roland MANGIN